

1966-1984

## Pour contribuer à un syndicalisme européen, rassemblé et combatif

### Contribution de Jacques TREGARO et A. VERONESE

A la XIIIème session du Conseil Général de la FSM (19 au 24 octobre 1964 à Budapest), analysant les mécontentements qui s'expriment chez les syndicalistes européens, Benoît Frachon appelait à l'unité d'action pour les revendications, appel s'adressant en particulier aux affiliés à la CISL.

Il s'appuyait sur une période (1958-1965) d'intenses rencontres de syndicalistes organisées par le Comité Syndical de coordination et d'action du Marché commun créé en septembre 1958 à l'initiative de la CGT et de la CGIL.

En février 1965, préfaçant le dossier économique élaboré par le Centre Confédéral d'Etudes Economiques et Sociales de la CGT portant sur « les mouvements de concentrations dans le monde capitaliste et la pénétration des capitaux américains », Benoît FRACHON réaffirmait la totale hostilité de la confédération. (Texte publié le 25 février 1965).

Livio Mascarello -Secrétaire confédéral- explique dans une contribution au colloque de Marseille organisé par l'IHS CGT en 2004 la composition et les objectifs que s'assignaient les participants au sein de ce Comité Syndical de Coordination : « Dans ce cadre, il convient de retenir l'importance des initiatives concernant les syndicats de mêmes sociétés et de branches professionnelles. Si ces rencontres et initiatives ne purent déboucher concrètement sur des positions d'actions communes, elles eurent le mérite d'engager le débat sur le sens de l'activité syndicale européenne. Il s'agissait de savoir si celle-ci devait se placer sur une base résolue de défense des intérêts des travailleurs ou de collaborer avec des institutions sous l'emprise accrue des multinationales. Ou encore, de savoir si *la concurrence et la compétitivité* devait se substituer à la notion de coopération économique sans discrimination, sans aliéner les intérêts des salariés et l'indépendance nationale »

Il faut donc observer la diversité des positionnements syndicaux entre confédérations et au sein de chacune d'entre elles, liée à des appartenances politiques, idéologiques, des caractéristiques nationales, ex : pluralisme syndical ou pas, impact de la scission dans la FSM et la création de la CISL(confédération internationale des syndicats libres), la présence de la CMT(confédération mondiale du travail).

1966 : la CISL travaille à la cohérence de ses forces et de sa stratégie syndicale en Europe. Le mouvement CISL se prononce pour des Etats-Unis d'Europe, pour un espace de négociations, pour un rapprochement avec les syndicats chrétiens. Mais il reste fondamentalement hostile au mouvement syndical qu'il qualifie *d'obéissance communiste*, notamment des deux premières organisations françaises et italiennes : la CGT et la CGIL.

La CGT et la CGIL créent en 1965 un « Comité permanent » auprès de la Communauté qui siègera à Bruxelles à partir de juin 1967. Il sera officiellement reconnu comme interlocuteur de la

commission de la CEE en 1969. Refusant la politique de la chaise vide, les deux confédérations s'emploient à y défendre les préoccupations économiques et sociales des salariés.

Pour les deux organisations, c'est un accord « *en vue de donner un élan nouveau au progrès de l'unité des travailleurs et des syndicats des pays du Marché Commun sans exclusive et d'agir pour accélérer la réalisation de cette unité au niveau des entreprises, des trusts, des branches et au niveau nationaux* » (VIe congrès de la FSM à Varsovie en octobre 1965).

Les rapports unitaires entre les trois confédérations italiennes permettent dès 1966 à la CGIL d'accéder au Conseil Economique et Social Européen.

La CGT, réitérait depuis 1958 son exigence de siéger dans les organismes de représentation et de consultations communautaires, partout où se défendent les intérêts des ouvriers, au coté des autres organisations syndicales françaises et de l'Europe des Six (demande formulée dès 1958).

Il fallut la grande grève de mai - juin 1968 et le rôle central qu'elle a joué dans la conduite des grèves et des négociations pour que le gouvernement français lève la discrimination qui la frappait

Des entreprises aux institutions européennes se fait entendre une autre approche, plus critique, de la construction européenne et de ses conséquences ; l'écho des luttes qu'engendrent les grandes restructurations industrielles dans les mines, la sidérurgie, la chimie, ou le textile..., les impacts régionaux

Ces années 1966 à 70 voient s'ébaucher au cours de multiples échanges une identité syndicale spécifique. Elle émerge prudemment, animée par la réalité d'une nouvelle construction économique et politique dans le champ européen, où le social doit trouver sa place.

Des conceptions diverses s'y exprimaient, des controverses surgissaient, en rapport avec les politiques des internationales mondiales, de leurs effets sur les structures syndicales régionales.

Les rapprochements se concrétisent entre l'Organisation régionale Européenne (ORE-CISL) et l'Organisation Européenne (OE-CMT) sur la base d'un mémorandum établi en mars 1969.

Le secrétariat syndical européen et l'ORE sont remplacés le 25 avril 69 par la Confédération européenne des syndicats libres composée des affiliés de la CISL des Six Etats.

La CISC devient la CMT et se dote le 9 mai 69 d'une structure européenne à Bruxelles.

Dans le contexte de l'époque, la CGT et la CGIL qui entretiennent de nombreuses relations avec des confédérations affiliées à la CISL sont tenues à l'écart de l'élaboration collective des évolutions syndicales européennes.

Les relations avec la CGT et la CGIL et d'autres organisations, adhérentes à la FSM sont figées du fait des divisions syndicales dans les pays concernés et de l'ostracisme que la CISL entretient à leur encontre sur fond de confrontation idéologique et de guerre froide.

Les points de blocages les plus durs proviennent de FO en France et du DGB en Allemagne.

## LES RENDEZ-VOUS MANQUES DES ANNEES 70

Une succession de discussions, de rencontres, se tiennent pour fonder une nouvelle organisation syndicale. Elles aboutiront fin 1972, après un débat acharné sur le maintien ou non du « L » pour libre, à un accord final pour la constitution de la CES. Mais d'où sont exclus les deux principales confédérations de France et d'Italie, la CGT et la CGIL. En France, l'accord d'unité d'action de 1966 entre la CGT et la CFDT, s'il a quelques prolongements internationaux dans certaines branches professionnelles, n'aura pas d'effet avant longtemps au niveau confédéral à propos de notre adhésion à la CES.

Il est intéressant d'en suivre les méandres dans l'exposé fait par Louis Viannet au colloque de l'ihc-cgt organisé à Marseille en 2004 traitant de « L'activité de la CGT en Europe », ainsi que dans le livre écrit par Emilio Gabaglio et Juan Moreno « Le défi de l'Europe sociale ».

Le processus d'affiliation fut long et sinueux, marqué par des positionnements nationaux différents sur le Marché commun, tel le TUC Britannique. Il le fut également du fait des conceptions centralisatrices des internationales, et en l'occurrence de la CISL sur ses adhérents. Sa volonté hégémonique s'étendait y compris vis-à-vis de la CMT, de son organisation régionale (l'OE), et des organisations qui lui sont affiliées.

C'est dans cet esprit qu'en date du 12 novembre 1971 Georges SEGUY s'adressait au Président du DGB en Allemagne, Heinz O. VETTER, lequel enferme le dialogue entre organisations syndicales européennes dites « libres ».

Ce qui se discute, c'est la conception même d'une unité syndicale au niveau européen respectant à la fois les différentes situations nationales et les affiliations internationales.

C'est la position de principe que la CGT portera jusqu'à son affiliation à la CES en 1999. C'était aussi la position adoptée par l'OE-CMT lors de son congrès de mai 1972.

La CES voit le jour lors du congrès constitutif le 9 février 1973 à Bruxelles. Pour la CGT, c'est une ouverture malgré la marque réformiste que font prédominer les grandes organisations qui la composent.

En mars 1974, les organisations chrétiennes de la CMT sont admises comme affiliées de la CES.

La CGT réitéra ses démarches les 14 décembre 1973 et 21 janvier 1974. Toujours avec la volonté de s'orienter vers une grande centrale syndicale européenne de l'ouest et de l'est regroupant tous les travailleurs. (Livre « lutter » de George Séguy). Elles furent renouvelées le 24 août 1974.

Durant la décennie 1961 à 1973 la CGIL procédera à une analyse critique des orientations et du programme de la FSM. Elle considérera notamment qu'elle est « *trop fondée sur un choix idéologique et programmatique de parti, et sur l'adhésion inconditionnelle au camp des pays socialistes....Elle considère qu'il faut reconnaître que l'intégration économique (du MC) constitue une nécessité ainsi qu'un fait objectif à l'époque actuelle* ». (Intervention de la CGIL au 5<sup>e</sup> congrès de la FSM en 1961).

En 1973 elle passera au statut d'associé à la FSM.

L'affiliation de la CGIL à la CES, sera acceptée en 1974, appuyée par les deux autres centrales italiennes, CISL et UIL. A l'issue d'une rencontre à Paris le 7 novembre 1974, un communiqué laconique annonce que la CGT et la CGIL cessent les activités du secrétariat commun. Le 24

novembre 74, Livio Mascarello informe le Bureau Confédéral sur l'installation d'un secrétariat européen de la CGT à Bruxelles.

Le 10 février 1975, il est enfin convenu entre la CES et la CGT, d'une rencontre pour un échange de vues exploratoire et non comme un début de négociation pour l'adhésion de la CGT. Elle sera plusieurs fois reportée.

Le 02 octobre 1975, nouvelle proposition écrite pour une rencontre le 12 novembre 1975. Celle-ci a lieu à Bruxelles en décembre 1975.

La période 1976/80 voit la CGT engagée dans quatre grands chantiers

1. les solutions et propositions de la CGT. Juin 1977 dans le cadre des débats sur l'actualisation du programme commun de gouvernement (Le Peuple n°1016).
2. « Réflexions de la CGT sur le rôle des syndicats dans les pays socialistes » (Le Peuple n°1022 - 1977).
3. La FSM et le 9<sup>ème</sup> congrès syndical mondial ; pour un renouveau du syndicalisme international.
4. Contribution pour un syndicalisme européen, rassemblé et combatif ; les discussions en vue de l'adhésion de la CGT à la CES.

Tous ces sujets nationaux et internationaux ont d'importantes implications syndicales et politiques européennes. Ils feront l'objet de nombreuses initiatives bilatérales et multilatérales par lesquelles la CGT développe ses idées, ses propositions.

Au niveau de la CEE, ce sera le cas au sein du Comité Permanent pour l'Emploi créé les 27/28 avril 1970 dans lequel se retrouvent tous les syndicats ; lieu d'échanges et de concertations sur des problèmes communs concrets.

Participant à la conférence sociale tripartite à Bruxelles le 16 décembre 1974, la CGT se prononcera pour la négociation d'accord cadre européen entre les syndicats et le patronat pour des droits nouveaux aux travailleurs face aux licenciements, pour les 40 heures.

Le lendemain 17 / 12 / 74, elle tenait une conférence de presse sur les problèmes de l'énergie à Bruxelles.

La CGT interviendra régulièrement pour s'associer aux journées d'action pour l'emploi décidée par la CES, mais on ne peut pas dire qu'elle y fut bien accueillie. Apprenant que la CES envisageait une manifestation pour l'emploi en 1975, la CGT l'informait de sa volonté d'y être associée souhaitant une rencontre à cet effet. Le 14 octobre 1975, elle reçut une fin de non recevoir.

Ile Conférence syndicale européenne à Genève 5-6/03/77(42 organisations, 28 pays).Thème: harmonisation du milieu de travail et des substances toxiques, éducation syndicale. La CGT propose que la conférence suivante porte sur : « la défense et l'extension des droits des travailleurs et des libertés syndicales ».

En 1977, les trois confédérations italiennes, la CGT et la CFDT engagent une campagne unitaire en concertation avec tous les pays de forte émigration contre les mesures prises par le gouvernement français.

Mais la relation directe est toujours bloquée comme lors de l'action pour l'emploi en Europe le 5 avril 1978. Notre participation à l'action se traduit par un raidissement de la CES (lettre du 5 avril 1978). Réponse de Georges Ségué le 10 avril 1978.

Ce sera une constante de la CGT tout au long des années 70 et 80 de combiner actions internationalistes / affiliation à la CES / débats. Mais la critique étayée et permanente des politiques d'intégration européenne, la dénonciation soutenue des « pratiques réformistes » des affiliés de la CISL, ont conduit à faire prédominer les aspects contradictoires au détriment des points de rencontre possibles. D'autant plus que pesaient les obstacles placés par la CISL et nombre de ses affiliés, en particulier FO, s'employant à « *rejeter les syndicats à orientation communiste* ».

Il faut bien constater que les principales raisons d'être du refus d'accepter la CGT à la CES réside dans sa liberté d'analyse et de ton, dans son appartenance à la Fédération Syndicale Mondiale. Les résistances à produire dans un syndicalisme unifié un authentique pluralisme syndical sont encore trop fortes.

---O---

## VERS UNE LONGUE PERIODE DE BLOCAGE

Le 10 mars 1976, à cinq semaines du congrès de la CES, la CGT relancera le dialogue. La réponse renvoie à après ce dernier.

Le 4 octobre 1976, le comité exécutif de la CES énumère les questions de fond à débattre. La rencontre a lieu à Bruxelles le 5 novembre.

Le 14 décembre 1976, le CE de la CES estime « qu'il faut éviter toute précipitation »..., de « rester très réalistes » et « patients ». Il renvoie à la responsabilité de chaque organisation affiliée.

Le 25 septembre 1978, la CES reformule les mêmes questions qu'en 1976. La CGT procède à une réponse étayée le 28 et confirme sa demande officielle d'affiliation.

1979 : poursuite des discussions.

17 avril 1980 : exposé de Georges Ségué au secteur Europe, suite à une nouvelle rencontre avec la CES à Bruxelles. L'analyse est optimiste se basant sur l'opinion favorable de la CGT du 3<sup>e</sup> congrès de la CES ; l'écho du 40<sup>e</sup> congrès de la CGT ; la position de fond de la CGT au 9<sup>e</sup> congrès de la FSM ; la réaffirmation de principes tels : l'union et l'action, la démocratie, les élections prud'hommales qui place la CGT 1<sup>e</sup> centrale nationale. Il conclut sur l'invitation faite à la CES d'envoyer une délégation visiter la CGT.

Le 15 juin 1980, le Comité Exécutif de la CES rejette la demande d'affiliation de la CGT. Georges Ségué, dans une déclaration en date du 17 juin fustige l'attitude des dirigeants syndicalistes dont les positions prédominent au sein de cette instance. Il rappelle en conclusion « *En tout état de cause, nous maintenons notre demande d'affiliation. Nous continuerons à agir afin qu'au niveau européen, sur des bases concrètes et des actions réelles, les travailleurs européens puissent intervenir, dans l'unité la plus large, pour la prise en compte de leurs revendications communes* ».

La CGT poursuit sa stratégie de lutte contre les politiques d'austérité, de restructurations mise en oeuvre pour mieux servir les intérêts des grands groupes monopolistes, celles portant sur la fiscalité et les subventions, l'exploitation des pays en voie de développement à travers les différents accords économiques conclus (conventions de Lomé, accords multifibres).

C'est une décennie marquée d'importantes mobilisations professionnelles et interprofessionnelles pour la défense et le développement du potentiel industriel : sidérurgie, navale, mais aussi l'électronique, le spatial...

Combattant l'idée de supranationalité, elle soutient :

- Le respect de la souveraineté de chaque pays engagé dans une structure de coopération économique.
- La solidarité internationale des travailleurs pour une Europe indépendante, démocratique et progressiste.

La confrontation se tend avec la CFDT qui, en France, s'éloigne de l'accord d'unité d'action et prépare son recentrage syndical.

Les solidarités historiques avec les organisations d'Espagne et du Portugal, puis de Grèce qui étaient pour leur intégration dans la CEE s'altèrent momentanément, le temps de vivre l'installation dans la CES qui les accueille. Les liens se sont distendus avec la CGIL à propos des stratégies syndicales sur le contenu des politiques européennes à l'oeuvre. Les bases de coopération furent plus complexes tant à propos des contenus que par la priorité de ces centrales d'agir d'abord au sein de la CES et avec ses affiliés.

Les évènements en Pologne, à partir de 1980, eurent des conséquences sur le cours des discussions, dès lors que la CGT refusait de condamner le régime de ce pays et malgré sa solidarité apportée au mouvement syndical polonais notamment exprimée lors de la rencontre qui eut lieu le 22 mai 1981 avec une délégation du syndicat SOLIDARITE conduite par Lech WALESA (se reporter au congrès de la CGT de 1982).

À ce même congrès, les rapports à la CES appellent des interrogations de fond sur l'ostracisme dont la CGT continue à faire l'objet malgré le développement des discussions avec les syndicats européens :... « ..elle (la CGT) existe, travaille et agit sur des objectifs nationaux qui, pour l'essentiel, correspondent au programme revendicatif de la CES...

*Dans l'historique de nos démarches d'affiliation on nous reproche nos conceptions européennes, notre affiliation internationale, notre nationalisme...*

*Nous sommes obligés d'observer qu'en l'absence de considérations de nature syndicale, il s'agit d'interdits syndicaux sur des bases et des conceptions idéologiques et politiques au sens littéral du terme. Nous notons, par ailleurs, qu'il existe une réelle tentative de scinder le mouvement syndical d'Europe de l'Ouest sur ces bases, introduisant ainsi une orientation de blocs syndicaux à l'intérieur même de notre continent.*

*Ce sont là des questions que la CES devrait approfondir parce qu'elles mettent en cause l'avenir et l'autorité d'un authentique mouvement syndical unitaire en Europe, attaché à répondre démocratiquement, concrètement et efficacement aux aspirations du monde du travail et à l'évolution progressiste de l'Europe et de la CEE. »*

Ces circonstances ont conduit, par conséquent, la CGT à prendre des initiatives de nature à lui permettre d'assumer ses options et responsabilités internationalistes, en Europe et dans le monde. Elle a entrepris d'ouvrir des pistes de travail sur des objectifs concrets, développé les lieux de rencontres,

Dans le contexte évolutif entre le 9<sup>ème</sup> et le 10<sup>ème</sup> congrès de la FSM, (voir la contribution sur la CGT et la FSM) une commission sur l'action dans les STN est mise en place présidée par Alain STERN militant de la CGT et SG de l'UIS métallurgie et qui à ce titre siègera au Bureau de la FSM. Une commission de travail sur l'Europe est installée animée par André Nogier, lequel sera remplacé en 1984 par Denis Bonvalot du Comité Régional Lorraine, puis par JF Courbe, tous militants de la CGT.

Le 15 mars 1984 la CGT française, la PEO de Chypre, l'USM de Monaco, la CGTP-IN du Portugal adoptent un document créant « Un espace de dialogue syndical en Europe occidentale ». La CGT de Grèce et la CSCO d'Espagne (devenues ensuite les CCOO) non signataires « *sont d'accord avec le contenu et l'esprit de l'initiative* ».

Il s'agit de substituer « *le dialogue à l'anathème,...dépasser les blocs syndicaux et les conceptions partisans et idéologiques qui empêchent l'unité...il se veut une contribution au rapprochement de toutes les centrales...et pour le développement des luttes des travailleurs européens riches de leurs diversités et forts dans leurs activités convergentes* ».

Le 17 mai 1984, depuis Bruxelles, la CGT analysant la crise qui sévit dans les pays capitalistes, appelle « *à donner un autre souffle à l'action, à l'unité au niveau de l'Europe occidentale* ».

Il faudra du temps et de la persévérance pour que dans les rencontres bi et multilatérales, dans les Institutions européennes, au CESE, à l'internationale comme au BIT et auprès de l'UNESCO, , les militants de la CGT nouent et entretiennent des dialogues permanents qui vont faire évoluer les opinions des uns et des autres.

---O---